

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Vaygache



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Vaygache

« Et d'être pour vous une grande source de salut » : **toutes les épreuves ne sont que pour le bien**

« Et il offrit des sacrifices au D. de son père Its'hak » (46, 1)

Voici ce qu'explique le Béer Maïm 'Haïm à propos de ce verset :

Il existe plusieurs sortes de souffrances. Cependant, **le point commun entre elles est que toutes sont pour le plus grand bien de l'homme**. Parfois, elles amèneront à l'homme un **autre** bienfait, et parfois, il s'avérera finalement **qu'elles font elles-mêmes partie du bienfait**. C'est exactement ce qui se produisit avec Yossef Hatsadik : **sa vente, en tant qu'esclave, fut la cause de sa venue en Egypte afin qu'il y soit nommé second du roi**. Le Béer Maïm 'Haïm explique grâce à cela le verset des Téhilim (118, 21) : אודך כי עניתי לי [« Je Te louerai parce que Tu m'as éprouvé et que j'ai été délivré »]. A priori, ce verset demande d'être éclairci. En effet, David Hamélekh aurait dû dire : « Je Te louerai parce que Tu m'as sauvé ». Pourquoi mentionne-t-il l'épreuve et rend-il grâce à celle-ci ? La réponse est que l'épreuve elle-même n'est qu'un bienfait complet et l'expression de la miséricorde Divine. C'est pour cela que David Hamélekh dit : « Je Te louerai », en signifiant par-là : "Je Te rends grâce", « parce que Tu m'as éprouvé », c'est-à-dire pour les épreuves que j'ai traversées. "Et je te remercie pour elles comme un homme rend grâce pour sa délivrance, car j'ai conscience et confiance qu'elles sont elles-mêmes un bienfait complet et l'expression de la plus grande miséricorde et de la bonté Divine."

Ce qui précède nous aide également à expliquer le verset : « Et il offrit des sacrifices au D. de son père Its'hak. » Le nom **Its'hak** suggère, en effet, l'attribut de "peur" et de "crainte" qui trouvent leur source dans la

Rigueur et les souffrances. Dès que Yaakov Avinou prit conscience que toutes ses tribulations ne furent qu'un bienfait complet, il s'en réjouit énormément, « **et il offrit des sacrifices au D. de son père Its'hak** », au "D. d'Its'hak son père", qui représente la Rigueur Divine, car il reconnut alors le bienfait dissimulé dans l'obscurité.

C'est exactement la même idée que le Ketav Sofer développe également à propos du Midrach (Vaykra Rabba 8, 2) qui commente le verset des Téhilim (50, 23) : יכבדני זובה תודה [« Celui qui offre un sacrifice de reconnaissance M'honore »] : "Rav Houna au nom de Rabbi A'ha dit : il n'est pas écrit ici יכבדני (avec une seule lettre ן) mais יכבדני (avec deux lettres ן) ce qui suggère un honneur redoublé."

A priori, il faut, en effet, comprendre le sens du Midrach lorsqu'il évoque un "honneur redoublé". Le Ketav Sofer explique que, généralement, celui qui a été en danger et en a réchappé rend grâce à Hachem pour toute la bonté dont Il a fait preuve envers lui. Cependant, il ne suffit pas de remercier uniquement pour le miracle de la délivrance, mais il faut également rendre grâce à l'épreuve elle-même. Car "tout ce que D. fait, Il le fait pour le bien", et le but de l'épreuve était d'amener l'homme à se repentir ou de lui prodiguer finalement un bienfait, comme l'enseignent nos Sages : **"L'homme est tenu de prononcer une bénédiction sur un malheur comme sur un bienfait"** (Brakhot 60b), sous-entendu **"avec joie"**. C'est ce que David Hamélekh exprime lorsqu'il dit (Téhilim 34, 2) : « Je bénirai Hachem en tout temps », à savoir réellement en tout temps, en temps d'épreuve, comme en temps de joie et de bonheur. Et c'est également dans ce sens qu'il faut comprendre l'expression "un honneur redoublé" : il incombe de remercier Hachem doublement, et sur l'épreuve elle-même et sur sa délivrance.

Le Ketav Sofer ajoute un principe extraordinaire et indispensable afin de comprendre également la fin du verset précédent que les commentateurs ont du mal à expliquer : זוכה תודה יכבדני ושם דרך אראנו : **בישע אלוקים**.¹

D'après ce qui précède, à savoir que le début du verset vient enseigner qu'il faut rendre grâce aussi sur l'épreuve elle-même, il y a lieu d'en expliquer la fin de la manière suivante :

« (...) Car en général, écrit-il, un homme ne connaît pas le bien contenu dans le danger auquel il est confronté. Il a seulement confiance dans le fait qu'aucun mal ne peut venir d'Hachem, que tout ce qu'Il fait est pour son bien et qu'il faut y croire, remercier et bénir Hachem pour cela. **Néanmoins, celui qui agit de la sorte, Hachem lui décille les yeux afin qu'il voie et comprenne de lui-même, comment à partir d'un mal apparent germe un bien véritable. Et du fait qu'il rende grâce à ce qui lui apparaît comme un malheur, il trace la voie par laquelle Hachem lui montrera, lors de la délivrance, que ce malheur était un bien.** Et c'est ce qui est écrit ושם דרך [Il trace une voie] : en M'honorant doublement (sur l'épreuve et sur la délivrance), il se prépare la voie par laquelle "Je lui montrerai la délivrance de Elokim" : Elokim (qui suggère l'attribut Divin de rigueur) lui montrera que c'est précisément cette rigueur Divine qui constitue sa délivrance. »

Il est écrit (Téhilim 126, 1) : « *Cantique des degrés, lorsque Hachem ramènera les captifs de Sion, nous serons comme des rêveurs.* » Le Beth Avraham (sur notre Paracha) explique ce verset de la manière qui suit :

« [Ce qui est écrit :] *nous serons comme des rêveurs*, fait allusion à Yossef qui était expert en rêves et éprouva tellement de souffrances : sa vente, son passage dans la maison de

Putiphar et l'immense épreuve qu'il y affronta, et enfin, la prison, accomplissant ainsi les paroles du verset : "*Tout ce qui brise et toutes les vagues, Tu les as faits passer sur moi*" (Téhilim 42, 8) Or, finalement, il s'avéra que tout avait été bénéfique, puisque Yaakov aurait dû, sinon, descendre en Egypte attaché à des chaînes de fer (et que, grâce à la venue de Yossef en Egypte et à sa nomination comme vice-roi, il s'y rendit avec les honneurs royaux). De même, lorsque viendra la délivrance future, on se rendra compte et on saura alors que tous les malheurs de l'exil, tout était pour le bien. Ce sera alors que "*le rire remplira notre bouche, et la joie notre langue*" (fin du verset). Cela ressemble à quelqu'un qui dormait et se réveille au milieu d'un rêve au cours duquel il voyait beaucoup de peines et de souffrances. Néanmoins, en se réveillant, il se rit de toute ce tourment. Lors de la délivrance future, ce sera ainsi que l'on considèrera tous les malheurs passés. »

L'Admour de Babov raconta que, pendant la seconde guerre mondiale, il eut une fois l'opportunité d'obtenir un passeport du Costa-Rica qui lui aurait permis de s'échapper des griffes des nazis. Lorsqu'il alla chercher les passeports pour toute sa famille, ce qui lui avait coûté une fortune, il s'avéra que, le jour-même, cette possibilité avait été annulée pour une raison x, et on ne voulut absolument pas les lui donner. Il repartit, dépité et le cœur brisé, car outre la somme considérable qu'il avait perdue, ces passeports constituaient d'après lui, la seule et unique chance de sauver leur vie. Il ne parvint pas à retrouver son calme et n'eut pas le cœur de retourner chez lui les mains vides. C'est pourquoi il entra dans un Beth Hamidrache afin de se plonger dans un livre d'études et y trouver ainsi un réconfort. Il s'approcha de la bibliothèque et Hachem dirigea sa main vers le "Tiférete Ouziel" (du Rav Ouziel Meizlich). Il l'ouvrit et tomba sur son commentaire du psaume 22, sur le verset :

1. « *Celui qui offre un sacrifice de reconnaissance M'honore et trace une voie, Je lui montrerai la délivrance de Elokim* »

רחוק מישועתי דברי שאגתי אלוקי אקרא יומם ולא תענה ולא
ולילה ולא דומיה לי

[Elles sont loin de ma délivrance les paroles que j'ai criées ; mon D., le jour, j'ai invoqué et Tu ne me réponds pas, et la nuit je ne me suis pas tu].

Il y rapporte ce que le Chla'h explique à propos du verset : « Et moi, je prie vers toi Hachem, c'est un temps propice, réponds-moi par une vraie délivrance » (Téhilim 69, 14) : parfois, un homme prie pour une certaine chose qui semble être bonne pour lui, mais qui lui est très néfaste en fin de compte. C'est pour cela que nous devons demander à Celui qui connaît l'avenir que si notre requête n'est pas pour notre bien, qu'Il ne l'écoute ni ne l'exauce. Et c'est ce que le verset veut signifier par les termes : « réponds-moi par une vraie délivrance » : "Donne-moi seulement ce qui est réellement une délivrance pour moi, mais s'il est clair pour Toi que ma prière et ma requête ne sont pas pour mon bien, alors même si je crie et je supplie, repousse ma prière et ne me délivre pas."

Et c'est le sens du verset : « Elles sont loin de ma délivrance les paroles que j'ai criées » : "Si les paroles que j'ai criées m'éloignent de la délivrance, alors je te demande : 'ne me réponds pas' à ma prière, car elle s'oppose, en vérité, à ma délivrance !"

En lisant ces paroles, un esprit nouveau s'insuffla en lui car il comprit qu'à coup sûr, que si Hachem avait fait en sorte qu'il ne reçoive pas les passeports, c'était pour leur bien, malgré les apparences qui semblaient suggérer le contraire. Il se ressaisit et rentra alors chez lui. Après un certain temps, ils apprirent que ce jour-là, les nazis avaient rassemblé tous les juifs qui avaient reçu un passeport du Costa-Rica et les avaient tous assassinés רח"ל. Ils réalisèrent que bien qu'il leur ait semblé, au début, que l'obtention de ces passeports serait bénéfique, et lorsqu'ils ne les reçurent pas reçus, qu'un grand malheur s'était abattu sur eux, cependant, le Saint-Béni-Soit-Il n'a pas voulu exaucer leur prière, car elle était loin de leur délivrance.

« Je suis Yossef votre frère » : renoncer à ses droits pour ne pas humilier son prochain

« Elokim m'a envoyé avant vous afin que vous demeuriez un reste sur la terre et afin de vous faire survivre en grand » (45, 7)

Le Méor Va Chémech demande pourquoi ne suffisait-il pas d'écrire : « Elokim m'a envoyé avant vous afin de vous faire survivre en grand », sans ajouter les mots : « afin de faire que vous demeuriez un reste sur la terre », qui semblent superflus. C'est qu'en fait, répond-il, les frères, pères des saintes tribus d'Israël, étaient en désaccord avec Yossef et pensaient que ce n'était pas lui qui devait régner sur eux, mais Yéhouda. Néanmoins, le Saint-Béni-Soit-Il, fit en sorte que, malgré eux, ils durent être soumis à Yossef et se prosterner devant lui toute leur vie.

Or, nos Sages enseignent que : "Quiconque passe sur ses droits, on lui passe tous ses péchés, comme il est dit (Michée 7, 18) : « Il supporte le péché et passe sur la faute » : De qui D. supporte-t-Il le péché ? De celui qui passe sur la faute [commise envers lui]" (Roch Hachana 17b). Sur le même principe, 'Haza'l commentent également la suite du verset de Michée : « A ce qu'il reste de son héritage » : "[De qui D. supporte-t-Il le péché ?] De celui qui se considère comme un reste". D'après cela, on peut expliquer les paroles adressées par Yossef à ses frères : « "Elokim m'a envoyé avant vous" : car telle était Sa volonté, que je règne sur vous, "afin que vous demeuriez un reste" : afin que vous vous considériez comme un **reste** et que vous vous humiliiez devant moi, et grâce à cela, vous pourrez vous maintenir et "survivre en grand" : à savoir qu'Hachem passera sur vos fautes et vous fera survivre grâce à cela dans le monde futur [évoqué par les mots "survivre en grand"]. » Et de fait, on ne peut s'imaginer ni évaluer le bien immense réservé à celui qui "passe sur ses droits" (qui renonce à revendiquer ses droits légitimes) et se soumet même devant celui qui (selon lui) n'en est pas digne. La promesse « afin de vous faire survivre en grand

», à savoir dans ce monde comme dans le monde futur, s'accomplira à son égard.

Nous avons entendu l'histoire suivante de son propre protagoniste :

Celui-ci désirait passer la fête de Sim'hat Torah cette année à Jérusalem, en compagnie de son Rav. Il loua à cette fin un appartement, en précisant exactement ses conditions : le nombre de lits nécessaires, le nombre de chambres, etc., ainsi que l'état de propreté. Concrètement, il arriva avec sa famille, sur les lieux, environ trois heures avant l'entrée de la fête. Il crut alors défaillir : pas même une des conditions qu'il avait convenues n'étaient remplies, sans parler de la saleté de l'endroit. Il se sentit incapable de rester. N'ayant pas le choix, il se mit à la recherche d'un autre appartement, mais le temps lui manquait et la tâche était trop ardue. Finalement, il dut, à contrecœur, rester là-bas durant la fête, triste et amer. Brûlant de colère, il décida que, dès la fin de la fête, il téléphonerait au logeur afin de lui "dire ses quatre vérités" et, il va sans dire, qu'il lui annoncerait sur un ton clair (et désagréable) qu'il ne verrait pas l'ombre du moindre centime comme règlement de la location. A l'issue de la fête, alors qu'il se préparait à passer aux actes, sa fille, qui était déjà âgée et n'avait toujours pas trouvé son âme-sœur, lui dit : « Je t'en prie, aie pitié de moi, passe sur la faute, retiens-toi et ne dis pas un mot au propriétaire. Paye-lui la location, et dédie ce mérite à mes fiançailles. » Avec une force de caractère peu commune, son père se mordit les lèvres et se retint d'appeler. **Il ne s'écoula pas deux semaines qu'ils concluaient des fiançailles, à la joie de tout le monde !**

Combien plus, faut-il veiller surtout à ne pas causer de peine à son prochain et ne pas l'humilier ni le faire rougir, que D. préserve. Le Chem Mi Chemouel (an. 5679) l'explique à propos de ce qui est rapporté dans la "Pessiketa" : Yossef veilla à ne jamais s'isoler avec Yaakov, son père, afin que ce dernier ne lui demande pas où il avait passé toutes ces années, ce qui l'aurait forcé à raconter

que ses frères l'avaient vendu, et cela, pour ne pas leur faire honte [Cf. également le Ramban (45, 27) qui écrit que "Yossef, du fait de ses bonnes vertus, ne voulut pas lui dire"]. « **Et de là, écrit-il, une grande leçon pour chacun : faire attention de ne pas parler négativement de son prochain.** Car il est certain que le fait que Yaakov et Yossef se rencontrent en privé était quelque chose de grand, car de nombreux secrets de la Torah aurait pu germer de telles rencontres. Malgré tout, Yossef ne fit aucun cas du préjudice spirituel, et il jugea que n'importe quel prix était bon à payer afin de ne pas être obligé de prononcer des paroles dénigrantes sur ses frères. Nos Sages nous ont en effet enseigné : "Mieux vaut se jeter dans une fournaise ardente que de faire honte à quelqu'un en public." (Brakhot 43b) »

Le respect des parents : l'importance et l'éloge de l'honneur donné aux parents

Le Targoum Yonathan explique dans notre Paracha (46, 29) que lorsque Yaakov arriva en Egypte, il ne reconnut pas que le vice-roi était Yossef son fils et il se prosterna devant lui. Et à cause de cette "prosternation", il fut décrété que ses années seraient réduites, et il lui fut retranché dix ans de sa vie. Chacun pourra en tirer une leçon quant à la gravité du respect dû aux parents et redoubler ainsi de vigilance à l'égard de cette Mitsva, dont la transgression implique un châtiment aussi rigoureux. A l'inverse, quiconque les honore comme il se doit, mérite la bénédiction de la Torah et la longévité.

Il est écrit dans notre Paracha (46, 29) : « *Il se présenta devant lui et (Yossef) tomba à son cou (de Yaakov son père), et il pleura à son cou davantage* » ; et Rachi d'expliquer : "Le langage ("*d'avantage*") du verset suggère qu'il redoubla de pleurs (...) qu'il pleura beaucoup et davantage que la normale, mais Yaakov, lui, ne tomba pas au cou de Yossef et ne l'embrassa pas. Et nos Sages expliquent qu'il était en train de lire le Chéma." Les commentateurs demandent à ce propos : si le temps de lire le Chéma était arrivé,

pourquoi Yossef ne le lut-il pas comme Yaakov son père ?

Le Steipler, dans son livre *Birkat Péretz* sur la Torah (Par. Vaygache), apporte une réponse extraordinaire à cette question :

Dans le commentaire *Gour Arié* du Maharal de Prague, celui-ci explique que ce moment n'était pas du tout celui du Chéma. Néanmoins, les Tsadikim ont l'habitude, au moment d'une joie et d'une délivrance, d'éveiller leurs sentiments, de s'attacher à leur Créateur et de consacrer intensément leur amour au Saint-Béni-Soit-Il. C'est pourquoi, lorsque Yaakov rencontra Yossef, son bien-aimé, il lut le Chéma, afin de transmettre tout son amour au Créateur du monde. Pour la même raison, seul Yaakov était en mesure de lire le Chéma, mais Yossef, qui était occupé par la Mitsva (d'honorer son père), ne le lut pas. Car **il est impensable qu'il se consacre** à des actes de dévotion et de zèle spirituel sur le compte de la Mitsva d'honorer ses parents, qui est un commandement positif, ce qui serait contraire à la Torah. De plus, un acte accompli "en plus" ne peut être agréé qu'après avoir accompli celui qui est obligatoire. Aussi, lire le Chéma n'aurait pas, dans ce cas, été considéré comme du zèle.

Une responsa extraordinaire est rapportée dans le livre "Maassé Ich" (II, p.184) :

Un Ba'hour (aujourd'hui un des grands Talmidé 'Hakhamim de la génération) monta seul, en 5708 (1948), en Eretz Israël. Avec l'aide du Ciel, il mérita de s'établir convenablement en Terre Sainte, et il se consacra à l'étude de la Torah et au service d'Hachem dans une des grandes Yéchivote d'Israël.

Or, voici qu'en 5710 (1950), à l'approche du "Zeman 'Horef" (le semestre d'hiver dans les Yéchivote), ses parents montèrent également en Eretz Israël. Le Ba'hour, déjà habitué à la langue et aux habitudes du pays, voulut les aider à trouver une maison et un travail. A cette fin, il se rendit chez le Gaon Rabbi Eizik Sher pour juger de la question et de ce qu'il devait faire, car cette aide entraînait pour lui

d'arrêter d'étudier et l'obligeait à s'absenter de la Yéchiva pendant plusieurs semaines. Ce dernier demeura dubitatif : dans le code de lois du Baal Hatania, il était en effet postulé que celui qui était en mesure d'atteindre des niveaux de perfection élevés en Torah, devait tout repousser à cette fin et il lui était défendu d'arrêter d'étudier même pour accomplir une Mitsva dont personne d'autre que lui ne pouvait s'occuper. Or, ce garçon faisait partie de cette catégorie de personnes. Le Gaon l'envoya chez le 'Hazon Ich afin d'obtenir son avis. Le jeune homme s'y rendit donc et lui exposa son problème, sans mentionner les paroles du Baal Hatania.

« C'est naturel, lui répondit le 'Hazon Ich, que les enfants fassent ce genre de chose pour leurs parents ! » (Rabbi Eizik Sher expliqua que le 'Hazon Ich voulait dire que tout ce qui apparaissait comme faisant partie des tâches pour lesquelles un enfant se dévoue pour ses parents n'était pas considéré comme "Bitoul Torah" (de négliger l'étude de la Torah), car l'homme était créé pour cela.)

Dans le même ouvrage, il est rapporté l'histoire d'un grand Rav qui vivait dans une immense pauvreté et ne put subvenir aux besoins de ses parents qui venaient d'arriver de Lodz. Il en avait le visage triste et l'esprit tourmenté. Une fois, il rencontra Rabbi Yaakov Halperine qui lui demanda la raison de son accablement. Le Rav lui décrivit sa situation financière qui entraînait son incapacité à soutenir ses parents. Aussitôt, Rabbi Yaakov s'enquit de la somme nécessaire et dit au Rav : « Je prends sur moi de les nourrir, mais à condition de recevoir la récompense de la Mitsva ! » Le Rav fut saisi de crainte en entendant cette requête, et lui répondit qu'il voulait y réfléchir. Sur ce, il se rendit chez le 'Hazon Ich et lui raconta toute l'histoire. De plus, il le pria de lui dire ce qu'il devait faire.

« Quelle question, s'exclama le 'Hazon Ich. Il est certain que vous devez accepter la proposition de Rabbi Yaakov ! Et si vous perdez la récompense de la Mitsva, que vous la perdiez ! Sachez que **pour l'honneur de**

ses parents, un homme doit être même prêt à sauter dans le Guéhinam ! » Néanmoins, il ajouta immédiatement : « Le Saint-Béni-

Soit-Il possède suffisamment de récompenses pour vous en donner, et à vous et à Rabbi Yaakov ! »